

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 15 décembre de l'An Deux Mille Vingt Deux à 18h, le Conseil communautaire légalement convoqué le 9/12/2022, s'est réuni à Douarnenez Communauté, sous la présidence de M. Christian GRIJOL, 2ème vice-président, en l'absence du président et de la 1<sup>ère</sup> vice-présidente.

Votants : 26

GRIJOL Christian, GUET François, STEFANUTTI Isabelle, THOMAS Sébastien, TANGUY Patrick, RAHER Marc, SAVINA Henri, CHANTREAU Katell, MANNEVEAU Julie (visio), KERVAREC Ronan, BOUCHERON Dominique, TILLIER Dominique, LE MOIGNE Philippe, POULMARCH Bertrand, CLEMENT Isabelle, DREANO Christelle, TANGUY Christine, JAFFRY Bernard, TUPIN Hugues.

Pouvoirs : POITEVIN Jocelyne, pouvoirs à TILLIER Dominique  
AUDURIER Philippe, pouvoirs à GRIJOL Christian  
ANDASMAS Anissa, pouvoirs à RAHER Marc  
LAOUENAN-LE LEC Françoise, pouvoirs à BOUCHERON Dominique  
HERNANDEZ Marie-Thérèse, pouvoirs à SAVINA Henri  
CROM Florence, pouvoirs à TUPIN Hugues  
GUILLEMOT André, pouvoirs à LE MOIGNE Philippe.

Secrétaire de séance : Marc RAHER

### Délibération N° DE 136-2022

**Objet : Tarifs TUD'Bus 2023**

**Rapporteur : Christian GRIJOL**

Depuis la prise de compétence mobilités par la Communauté de Communes au 1<sup>er</sup> juillet 2021, cette dernière est dépositaire du contrat de délégation de service public pour l'exploitation du réseau de transport urbain TUD'Bus. Il convient donc de délibérer pour fixer les tarifs pour l'année 2023.

Les tarifs proposés pour l'année 2023 sont identiques à ceux de 2022.

Titre	Tarif
Ticket unitaire	0,90€
10 voyages	6€
10 voyages séniors	4,50€
Abonnement mensuel	18€
Abonnement annuel	180€
Abonnement mensuel scolaire	15€
Abonnement trimestre scolaire	40€
Abonnement annuel scolaire	150€

Tarif réduit	Tarif
10 voyages	2€
Abonnement mensuel scolaire	3€
Abonnement annuel scolaire	30€

Il est également proposé de reconduire la gratuité pour les enfants de moins de 4 ans accompagnés d'une personne payante.

La carte billettique TUD'Bus nécessite le dépôt d'un acompte de 2€.

**Compte tenu de ce qui précède,**

**Vu l'avis favorable de la commission mobilité du 29 novembre 2022,**

**Vu l'avis favorable à l'unanimité du bureau du 5 décembre 2022,**

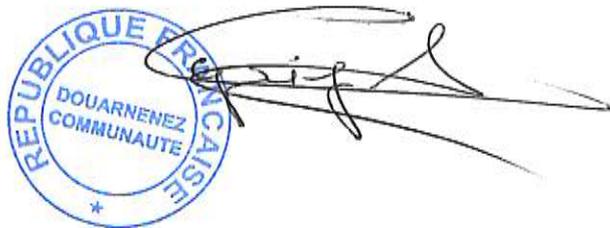
**Il est proposé :**

- **D'adopter les tarifs ci-dessus.**

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les dispositions proposées.**

**Fait et délibéré le 15 décembre 2022.**

**Le 2<sup>ème</sup> vice-président, en l'absence du président et de la 1<sup>ère</sup> vice-présidente,  
Christian GRIJOL**



A handwritten signature in black ink is written over a blue circular stamp. The stamp contains the text 'REPUBLIQUE FRANÇAISE' at the top, 'DOUARNENEZ COMMUNAUTE' in the center, and a small star at the bottom. The signature is written in a cursive style and extends to the right of the stamp.